

Le Bureau du Syndicat Mixte d'Adduction des Eaux de  
la Lys

Réuni par visioconférence, le 09 Février 2021

Étaient présents :

MM. Cambien, Dissaux, Gosset, Waymel.

Étaient excusés :

MM. Bezirard, Petit.

Vu le rapport n° 07-21

DECIDE

- d'attribuer l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de réhabilitation et d'amélioration de la canalisation de transport d'eau potable du SMAEL à la société V2R ;
- d'imputer les sommes nécessaires sur les crédits inscrits aux comptes 2031 et 2033 du budget du syndicat ;
- d'autoriser la signature donnée à son Président de prendre toutes dispositions en vue de l'exécution de cette opération (signature des marchés et de leurs avenants éventuels dans la limite de 5% du marché initial).



VOTANTS : 4

POUR : 4

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Acte exécutoire déposé auprès  
de Monsieur le Préfet, le **11 FEV. 2021**

Le Président,  
Jean-Claude DISSAUX

Le Président du Syndicat Mixte  
d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean-Claude DISSAUX